Formations ADBS

Signature et archivage electronique

Thème : La documentation interne

Domaines de compétences : E 06
(Voir liste des domaines de compétences)

Objectifs : Repérer les enjeux posés par la loi du 13 mars 2000 sur l'adaptation du droit de la preuve et la signature électronique
Repérer les techniques liées à la signature électronique (signature cryptographique - certification et infrastructures à clé publique - signature biométrique...)
Identifier les problèmes liés à l'archivage à moyen et long terme des documents électroniques munis de signatures électroniques.

Public : Professionnels de l'information-documentation susceptibles d'être confrontés à la nécessité de conserver, pour preuve, des documents sous forme numérique.
Niveau 2

Contenu : La possibilité de conserver uniquement sous forme électronique les documents est devenue une réalité depuis la publication de la loi du 13 mars 2000, qui accorde une même valeur probante à un document sur support papier et un document sur support électronique.
Son premier décret d'application du 30 mars 2001, qui transpose une directive européenne du 13 décembre 1999, explicite les conditions sous lesquelles une signature électronique est réputée fiable.
Pourquoi cette loi ?
Quelle est son origine et quels sont les enjeux ?
La mise en œuvre
Les principes de la signature cryptographique retenus par le décret.
Les infrastructures de gestion de clefs.
L'archivage des documents électronique à moyen et long terme
la norme NF Z 42-013.
Les derniers guides et travaux parus en la matière.
Signature cryptographique et archivage à long terme sont-ils compatibles ?
Réalités et perspectives d'évolution.

Déroulement : AAF - ADBS

Stage 624

Durée : 2 jours
Horaires : 09 H - 17 H

Pour effectuer une demande de pré-inscription cliquez sur une session

Paris
23-24 septembre 2004

Tarifs adhérent :
690 € /ht (825.24 € ttc)

Tarifs non adhérent :
765 € /ht (914.94 € ttc)

(Déjeuners compris)

Méthodes : Exposés de plusieurs spécialistes et travaux pratiques. Illustrations par des exemples pris tant dans le secteur public que privé.

Animateurs : **Françoise BANAT-BERGER**
Ministère de la justice
Jean-François BLANCHETTE
Université

Imprimer la page

Copyright 2002 © adbs.fr

http://web.archive.org/web/20031022021611/http://www.adbs.fr/site/formations/detail_formation.php?id=57&version=2[31-Jul-2009 18:41:22]